



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/676
2 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 29 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE L'ARMÉNIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la télécopie de la lettre datée du 17 août 1997 que vous a adressée le Président par intérim du Haut-Karabagh, S. E. M. Leonard Petrossian (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Movses ABELIAN



ANNEXE

Lettre datée du 17 août 1997, adressée au Secrétaire général par
le Président par intérim de la République du Haut-Karabagh

Depuis plusieurs années, le Gouvernement azerbaïdjanais diffuse activement des informations fausses, forgées de toutes pièces, sur les conséquences du conflit armé du Haut-Karabagh. Les informations fournies par l'Azerbaïdjan sur les territoires occupés, les réfugiés et les personnes déplacées ne correspondent pas à la réalité.

Nous estimons que les médiateurs et la communauté internationale sont amenés à adopter des décisions et des conclusions inadéquates parce qu'ils ne disposent pas d'informations précises et objectives sur les conséquences dudit conflit.

Le document ci-joint, qui a été établi à partir d'une analyse objective et d'informations officielles, a pour objet de rétablir les faits sur un grand nombre de questions et de contribuer ainsi à une meilleure compréhension de la situation actuelle, des faits concernant le conflit du Haut-Karabagh et des conditions générales dans lesquelles il se déroule.

Le Président par intérim de la
République du Haut-Karabagh

(Signé) Leonard PETROSSIAN

APPENDICE

Données concernant les réfugiés, les personnes déplacées et les territoires occupés à la suite des opérations militaires menées dans le Haut-Karabagh et en Azerbaïdjan

Haut-Karabagh

Lorsqu'elles font état des territoires occupés, des réfugiés et des personnes déplacées du Haut-Karabagh, les autorités de la République du Haut-Karabagh utilisent les expressions "Région autonome du Haut-Karabagh", "République du Haut-Karabagh" et "Haut-Karabagh". La Région autonome du Haut-Karabagh se compose des territoires qui étaient placés sous l'administration de l'ex-Région autonome du même nom.

La République du Haut-Karabagh, qui n'englobe pas le Karabagh arménien dans toute sa réalité géographique, historique et ethnique, se compose de l'ex-Région autonome du Haut-Karabagh et du district de Chaumian, situé au nord de cette région. C'est sur ces territoires qu'elle a été proclamée, conformément à la législation soviétique en vigueur à ce moment-là – en particulier, l'article 3 de la loi soviétique du 3 avril 1990 portant création de la procédure de sécession avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) –, à la déclaration que les Soviets des députés du peuple de la Région autonome du Haut-Karabagh et du district de Chaumian ont publiée le 2 septembre 1991 à l'issue de leur session conjointe et au référendum populaire du 10 décembre 1991, et c'est la population de ces territoires qui a élu et installé dans leurs fonctions les autorités actuelles de la République du Haut-Karabagh. Dans le mandat du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en date de mars 1992, il est fait référence à ces autorités comme "aux représentants élus et autres du Haut-Karabagh".

Le Haut-Karabagh arménien dans son ensemble recouvre une région beaucoup plus vaste, qui comprend notamment la partie septentrionale du Haut-Karabagh (dont la population était essentiellement arménienne avant 1988) et d'autres régions (comme on peut le voir sur la carte 1).

Réfugiés et personnes déplacées du Haut-Karabagh

En 1918, la population arménienne du Haut-Karabagh comptait entre 300 000 et 330 000 habitants. Si elle s'était développée dans des conditions normales, elle aurait pu compter 700 000 à 800 000 habitants en 1988. Comme suite à l'agression turco-azérie de 1918-1920, qui visait à l'éliminer complètement du Haut-Karabagh, 20 % des Arméniens ont été tués. À Chouchi, qui était une des plus grandes villes de la Transcaucasie, 20 000 Arméniens ont été massacrés par les troupes turco-azéries. Pourtant, les Arméniens représentaient 95 % de la population de la Région autonome du Haut-Karabagh lorsqu'elle a été créée en 1923 et désignée à nouveau sous ce nom en 1936, et les Azéris seulement 3 %. Pendant les 70 années où elle a été sous le joug soviéto-azéri, la population arménienne ne s'est pas accrue en chiffres absolus, ni dans le Haut-Karabagh dans son ensemble, ni dans la Région autonome du Haut-Karabagh, parce qu'elle était en butte à des actes de discrimination et qu'on la contraignait à émigrer.

Aujourd'hui, 600 000 descendants des Arméniens du Karabagh vivent en Arménie et dans d'autres républiques de la Communauté d'États indépendants (CEI) et les Arméniens ne représentent plus que 77 % de l'ensemble de la population du Karabagh, ce qui tient au fait que la population arménienne a diminué et que l'immigration d'Azéris a permis à la population azérie de se multiplier.

Selon le recensement officiel effectué en URSS en 1989, la Région autonome du Haut Karabagh comptait 189 000 habitants, dont 145 500 Arméniens (76,9 %) et 40 600 Azéris (21,5 %). Dix-sept mille autres Arméniens vivaient, avec plus de 3 000 Azéris, dans le district de Chaumian, dont ils représentaient 80 % de la population. À ces chiffres, il convient d'ajouter les plus de 23 000 réfugiés arméniens de Bakou, de Soumgaït et de plusieurs autres villes, qui, lors du recensement de janvier 1989, étaient réputés vivre dans leur lieu de résidence habituel alors qu'il habitaient l'ex-Région autonome du Haut-Karabagh sans y avoir été "enregistrés" (c'est-à-dire sans qu'un tampon indiquant leur lieu de résidence n'ait été apposé sur leur passeport, comme sur le passeport de tous les citoyens soviétiques). Au total, donc, dans la Région autonome du Haut-Karabagh et dans le district de Chaumian, la population arménienne comptait 185 000 personnes, la population azérie 44 000 personnes et les populations russe, ukrainienne, grecque, tatare, etc., environ 3 500 personnes. Bien que la partie septentrionale du Haut-Karabagh ait été cédée à l'Azerbaïdjan par les Russes en 1921 avec la totalité du Haut-Karabagh, elle n'a pas été incluse dans la Région autonome du Haut-Karabagh lorsque celle-ci a été créée en 1923, non plus d'ailleurs que le district de Chaumian. La délimitation des frontières de la Région autonome a été confiée par Moscou aux Azéris eux-mêmes. Par la suite, les frontières des territoires septentrionaux du Haut-Karabagh, où les Arméniens vivaient étroitement regroupés dans des zones de peuplement homogènes, ont été modifiées à plusieurs reprises puis, finalement, comme suite à la politique visant à réduire la population arménienne à l'état de minorité, alors qu'elle était très largement majoritaire, lesdits territoires ont été divisés et inclus dans les districts administratifs de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan qui furent créés dans les années 30, à savoir les districts de Dachkesan, de Chamkhor, de Gedabek et de Khanlar. Malgré cela, en 1988, les Arméniens constituaient toujours la majorité absolue de la population du nord du Haut-Karabagh (carte 1), qui comprenait non seulement les zones montagneuses mais aussi les contreforts des districts susmentionnés de la République socialiste soviétique d'Azerbaïdjan.

En 1988, le nombre des Arméniens qui vivaient dans les districts ci-après s'établissait comme suit :

District de Khanlar	14 600
District de Dachkesan	7 300
District de Chamkhor	12 400
District de Gedabek	1 000
Ville de Giandja	48 100
Total	83 400

La population arménienne du nord du Haut-Karabagh à elle seule était plus de deux fois plus importante que la population azérie de l'ex-Région autonome du Haut-Karabagh. Dans la seule ville de Giandja vivaient des Arméniens dont le

nombre excédait de plus de 7 000 celui des Azéris qui vivaient dans l'ensemble de l'ex-Région autonome ou qui étaient quatre fois plus nombreux que les Azéris qui habitaient la ville de Chouchi.

C'est ainsi qu'à la fin de 1988, le chiffre total de la population arménienne du Haut-Karabagh dans son ensemble (c'est-à-dire la Région autonome du Haut-Karabagh, le district de Chaumian et le nord du Haut-Karabagh) était de 268 000 personnes.

Les Arméniens du nord du Haut-Karabagh ont été expulsés en 1988-1989. Les expulsions ont commencé à l'automne 1988 et ont pris fin au début de la phase ouverte, c'est-à-dire armée, du conflit. Les derniers établissements arméniens de cette partie du Karabagh, Ghetachen et Martounachen, ont été complètement détruits en avril-mai 1991, lors de l'opération que le Ministère azerbaïdjanais des affaires intérieures et les troupes soviétiques menèrent alors conjointement. Au cours de cette opération, appelée "Ring", 24 établissements arméniens du Haut-Karabagh furent occupés par l'Azerbaïdjan et la totalité de leur population fut expulsée. À l'heure actuelle, les réfugiés du nord du Haut-Karabagh vivent, dans leur très grande majorité, en Arménie, certains en Russie et une poignée seulement dans la République du Haut-Karabagh.

Au cours des opérations militaires menées au cours de l'été et de l'automne 1992, l'armée azerbaïdjanaise s'est emparée de la totalité du district de Chaumian ainsi que des deux tiers environ du district de Mardakert et de certaines parties des districts de Martouni, d'Askeran et de Hadrout (République du Haut-Karabagh), contraignant 66 000 Arméniens à se réfugier dans d'autres pays ou à se déplacer. Après la libération, par l'Armée de défense de la République du Haut-Karabagh, de la majeure partie des territoires occupés (à l'exception du district de Chaumian et de certaines parties des districts de Mardakert et de Martouni), 35 000 réfugiés ont regagné le territoire de la République mais, soit que leurs villages ont été complètement détruits, soit qu'ils sont encore sous occupation azérie, la plupart devraient toujours être considérés comme personnes déplacées.

En conséquence, le nombre total des réfugiés arméniens du Haut-Karabagh est de 114 000, dont 83 000 sont originaires du nord du Haut-Karabagh et 31 000 sont, pour l'essentiel, originaires des districts de Chaumian et de Mardakert (République du Haut-Karabagh).

Le nombre des personnes déplacées dans la République du Haut-Karabagh s'établit à 30 000.

Sur les 185 000 personnes que comptait la population arménienne de la République en 1991^a, on recense actuellement 61 000 réfugiés et personnes déplacées (chiffres de 1991), ce qui signifie qu'un tiers de la population de la République se compose de ces catégories de personnes.

Si l'on compte les réfugiés du nord du Haut-Karabagh (voir plus haut), le nombre total de réfugiés et de personnes déplacées s'établit, selon les chiffres de 1988, à 144 000, soit 54 % de la population arménienne du Haut-Karabagh dans son ensemble (République du Haut-Karabagh et nord du Haut-Karabagh).

Depuis 1988, la moitié des Arméniens dont les ancêtres ont vécu dans le Karabagh ont pris le chemin de l'exil ou se sont déplacés. La plupart des milliers d'Arméniens qui vivaient à Bakou, à Soumgaït et dans plusieurs autres villes et districts d'Azerbaïdjan et qui se sont réfugiés dans d'autres pays en raison du conflit^b étaient originaires du Karabagh. C'est à dessein que nous n'avons évoqué que les caractéristiques géographiques et démographiques du Haut-Karabagh et ne mentionnons pas dans le présent document cette très importante catégorie de réfugiés arméniens, susceptible de devenir un sujet de discussion entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Les chiffres susmentionnés montrent on ne peut plus clairement que des deux parties au conflit, c'est-à-dire le Haut-Karabagh et l'Azerbaïdjan (voir les chiffres concernant l'Azerbaïdjan ci-après), la première pâtit beaucoup plus que la seconde de la situation actuelle si l'on considère le nombre des réfugiés et des personnes déplacées. À cela il faudrait ajouter que contrairement à l'Azerbaïdjan, qui reçoit une aide humanitaire d'organisations internationales pour ses réfugiés, la République du Haut-Karabagh ne reçoit pratiquement aucune aide de ces organisations pour ses propres réfugiés et personnes déplacées. Nous sommes donc confrontés à une situation dans laquelle les organisations internationales exercent une discrimination à l'égard des réfugiés en fonction de leur nationalité.

Territoires occupés de la République du Haut-Karabagh

Par l'expression "territoires occupés du Haut-Karabagh", les autorités de la République du Haut-Karabagh désignent les territoires de la République du Haut-Karabagh qui sont occupés par l'Azerbaïdjan. Comme indiqué plus haut, la

^a Les informations proviennent des sources suivantes :

- Le recensement de l'Union soviétique de 1989;
- Le Département de statistique du Soviet régional de la région du Haut-Karabagh;
- Le Comité exécutif régional du district de Chaumian;
- Le Comité pour les réfugiés de la République du Haut-Karabagh.

^b Plus de 350 000 Arméniens ont quitté l'Azerbaïdjan et vivent maintenant en Arménie.

République du Haut-Karabagh ne recouvre pas l'ensemble du Karabagh arménien dans son intégralité géographique, historique et ethnique, mais seulement les territoires de l'ex-région autonome du Haut-Karabagh et du district de Chaumian (voir plus haut), dont l'administration relevait exclusivement des autorités de la République du Haut-Karabagh au début des actions militaires.

Par suite des actions militaires entre l'Azerbaïdjan et la République du Haut-Karabagh, les troupes azéries ont occupé en 1992 et tiennent encore environ 750 kilomètres carrés sur le territoire de la République du Haut-Karabagh, soit 15 % de sa superficie. Ces territoires occupés comprennent l'intégralité du district de Chaumian (600 kilomètres carrés) et des parties des districts de Mardakert et Martouni (carte 2).

Azerbaïdjan

Selon la propagande des autorités azéries et de leurs représentants officiels, 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan seraient actuellement occupés et il y aurait plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées. Cette situation est censée résulter de l'agression de l'Arménie à l'encontre de l'Azerbaïdjan et de l'appropriation par l'Arménie du Haut-Karabagh et des districts adjacents.

Il convient de noter qu'aucune des résolutions du Conseil de sécurité visant le conflit du Haut-Karabagh ne contient une quelconque référence à une "agression" de la part de l'Arménie, ou une injonction au retrait des troupes arméniennes du territoire de l'Azerbaïdjan et du Haut-Karabagh (résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité).

La question des territoires azéris occupés

D'après les cartes utilisées par les représentants de la République azerbaïdjanaise (carte 3), la superficie totale des territoires occupés par l'armée de défense de la République du Haut-Karabagh représenterait 8 780 kilomètres carrés, la superficie totale du territoire de la République azerbaïdjanaise étant de 86 600 kilomètres carrés. Un simple calcul montre que la superficie des sept districts de l'Azerbaïdjan qui sont adjacents au Haut-Karabagh représente seulement 10 % du territoire de la République azerbaïdjanaise. Même si nous considérons que la République du Haut-Karabagh proprement dite est elle-même un "territoire occupé", comme le prétendent officiellement les dirigeants de l'Azerbaïdjan, 13 % seulement, et non 20 %, du territoire de l'Azerbaïdjan seraient occupés^c.

Comme on l'a déjà mentionné, aucun document de l'ONU ou de l'OSCE ne fait une quelconque référence à une "occupation par l'Arménie des territoires de l'Azerbaïdjan". Cette formule résulte uniquement des efforts de falsification déployés par la propagande azérie. Étant donné que l'idée d'une occupation du Haut-Karabagh par lui-même n'a pas de sens, on ne peut en principe considérer, sous quelque condition que ce soit, les territoires de la République du

^c Le calcul de ce pourcentage tient compte des territoires mutuellement occupés par l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabagh.

Haut-Karabagh qui sont administrés par les autorités de la République du Haut-Karabagh (environ 4 300 kilomètres carrés) comme "des territoires occupés de la République azerbaïdjanaise".

Il convient tout particulièrement de noter que les cartes utilisées par la partie azérie sont d'une part établies d'après une échelle faussée, étant donné que le Haut-Karabagh et les territoires adjacents, en comparaison des régions voisines, y paraissent plus vastes qu'ils ne sont en réalité et, d'autre part, situent la ligne de front entre les troupes du Haut-Karabagh et les troupes azéries plus à l'est qu'elle ne l'est réellement. Ce fait est facile à vérifier par une comparaison entre les cartes établies par les Azéris et les cartes militaires et autres qui sont utilisées par le Groupe de Minsk de l'OSCE sur le conflit du Haut-Karabagh. Force est de noter que la superficie des territoires occupés est exagérée.

Il est établi qu'au cours des actions militaires, l'armée de défense de la République du Haut-Karabagh a totalement envahi cinq districts de l'Azerbaïdjan (Latchine, Kelbadjar, Koubatly, Zanguelan et Djebraïl). Des parties (environ 30 %) des districts d'Agdam et de Fizouly sont également occupées (carte 2 et cartes du Groupe de Minsk de l'OSCE).

D'après les données communiquées par l'Azerbaïdjan, la superficie et la population des districts susmentionnés sont les suivantes^d :

<u>District</u>	<u>Territoire (km²)</u>	<u>Population (milliers d'habitants)</u>
Kelbadjar	1 936	50,6
Latchine	1 835	59,9
Koubatly	802	30,3
Djebraïl	1 050	51,6
Zanguelan	707	33,9
Agdam	1 094	158,0
Fizouly	1 386	100,0

La superficie totale des cinq premiers districts est de 6 330 kilomètres carrés. La superficie totale des districts d'Agdam et de Fizouly est de 2 480 kilomètres carrés. Or, l'armée de défense de la République du Haut-Karabagh

^d Sources :

- Données du Ministère de la défense de la République azerbaïdjanaise, diffusées par l'ambassade de la République azerbaïdjanaise dans la Fédération de Russie à l'automne 1994;
- Recensement de 1989 de la population de l'URSS;
- République socialiste soviétique de l'Azerbaïdjan : Division administrative-territoriale. Azgosizdat, Bakou 1979;
- Mukhalifat (journal azerbaïdjanais) 4 mars 1996, etc.

tient 35 % du district d'Agdam et 25 % du district de Fizouly, soit respectivement 383 et 347 kilomètres carrés. Par conséquent, le chiffre de 8 780 kilomètres carrés qui, selon la partie azérie, correspondrait à la superficie des territoires occupés est aussi une falsification.

La superficie totale du territoire de l'Azerbaïdjan tenu par la République du Haut-Karabagh n'est pas 8 780 kilomètres carrés. Elle représente en fait 7 059 kilomètres carrés, ce qui correspond à 8 % du territoire de l'ex-République socialiste soviétique de l'Azerbaïdjan, soit un taux deux fois et demi inférieur à celui de 20 % que mentionnent constamment les dirigeants et représentants de la République azerbaïdjanaise, qui trompent ainsi délibérément la communauté internationale et l'opinion publique mondiale. Il convient aussi de mentionner que l'Azerbaïdjan occupe 15 % des territoires de la République du Haut-Karabagh.

Réfuégiés et personnes déplacées en Azerbaïdjan

Au total 168 000 Azéris ont quitté l'Arménie en 1988-1989^e. La plupart de ces 168 000 personnes, qui ont quitté l'Arménie dans les 8 à 10 mois qui ont fait suite aux pogroms commis contre les Arméniens à Sumgait et à l'expulsion de 350 000 Arméniens du territoire de la République socialiste soviétique de l'Azerbaïdjan, ont pu échanger ou vendre leurs maisons qui étaient construites dans des zones rurales. Les autres ont été dédommagés (pour un montant total de 72 millions de roubles, soit environ 100 millions de dollars des États-Unis au taux de change alors en vigueur) par le Gouvernement arménien (les réfugiés arméniens n'ont quant à eux reçu aucun dédommagement à ce jour).

La quasi-totalité des Azéris qui vivaient sur le territoire de l'ex-région autonome du Haut-Karabagh, soit 40 600 personnes ou 21,5 % de la population de cette région (d'après le recensement de la population de l'URSS de 1989), sont partis lors des opérations militaires. Il convient de noter que l'Azerbaïdjan exagère délibérément le nombre des Azéris qui vivaient dans l'ex-région autonome du Haut-Karabagh, en avançant un chiffre de "60 000 personnes" ou environ "un tiers de la population".

Les Azéris du district de Chaumian ont continué de vivre chez eux, dans l'ensemble des quatre villages azéris situés le long de la frontière, dans les parties septentrionale et méridionale de ce district (où s'établissait en 1992-1993 la ligne de front entre les troupes du Karabagh et les troupes azéries). De même, les Azéris vivant sur les territoires adjacents à la partie septentrionale du Haut-Karabagh et dans les localités situées à l'intérieur même de cette région, d'où 83 000 Arméniens du Karabagh ont été expulsés entre 1988 et 1991, n'ont pas été inquiétés. De surcroît, plus de 100 000 réfugiés azéris

^e Cela correspond au nombre d'Azéris qui vivaient en Arménie au début de 1988, alors que Bakou avance arbitrairement un chiffre de quelque 200 000, voire 250 000 Azéris.

ont été logés dans les maisons et appartements abandonnés par les Arméniens qui avaient été expulsés de la partie septentrionale du Haut-Karabagh^f.

D'après les données de source azerbaïdjanaise citées plus haut, la population des sept districts considérés, qui ont été occupés soit intégralement soit partiellement par l'armée de défense de la République du Haut-Karabagh, représentait 483 000 habitants en 1989. Compte tenu du fait que les districts d'Agdam et de Fizouly sont partiellement occupés, le nombre total de personnes déplacées qui ont quitté ces districts s'élève à environ 420 000, dont 45 000, toujours d'après les données de source azerbaïdjanaise, sont rentrées chez elles en 1997. Par conséquent, sur le nombre total des habitants des sept districts considérés, 375 000 seulement sont des réfugiés et des personnes déplacées^g. En ajoutant à ces chiffres les nombres susmentionnés des réfugiés en provenance d'Arménie (168 000, qui peuvent toutefois difficilement être qualifiés de réfugiés étant donné qu'ils ont échangé leurs habitations ou obtenu un dédommagement) et en provenance du Haut-Karabagh (40 000), on obtient le nombre total de réfugiés et de personnes déplacées en Azerbaïdjan.

Par suite du conflit du Haut-Karabagh, il y a donc 583 000 réfugiés et personnes déplacées en Azerbaïdjan, soit 7,9 % d'une population qui a été officiellement recensée. Les allégations faisant état d'environ "un million de réfugiés en Azerbaïdjan" sont fausses, de même que celle suivant laquelle 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan serait occupé.

Il convient de rappeler qu'un tiers de la population de la République du Haut-Karabagh est constitué de réfugiés et de personnes déplacées. D'après les données établies par la République d'Arménie, les réfugiés représentent 12 % de la population de l'Arménie. En outre, 300 000 personnes sont restées sans abris à la suite du tremblement de terre de 1988, alors que l'Azerbaïdjan et la Turquie ont imposé un blocus à l'Arménie.

^f D'après le recensement de la population de l'URSS de 1989, le nombre moyen de personnes par famille dans la République socialiste soviétique de l'Azerbaïdjan s'établissait à 5,6 en ce qui concerne les Azéris et à 3,85 en ce qui concerne les Arméniens. En outre, sous l'effet des politiques discriminatoires menées pendant 70 ans à l'encontre des Arméniens dans la République socialiste soviétique de l'Azerbaïdjan et qui les ont incités à partir, il y avait en Azerbaïdjan de nombreuses maisons vides, appartenant à des Arméniens. Leurs propriétaires étaient partis vers l'Arménie, la Russie et les autres républiques de l'URSS.

^g Quarante mille de ces personnes sont parties vers la Fédération de Russie. D'après le Ministère des affaires intérieures de la Fédération de Russie, 1,5 million d'Azéris, ressortissants de l'Azerbaïdjan, vivent actuellement dans la Fédération de Russie.

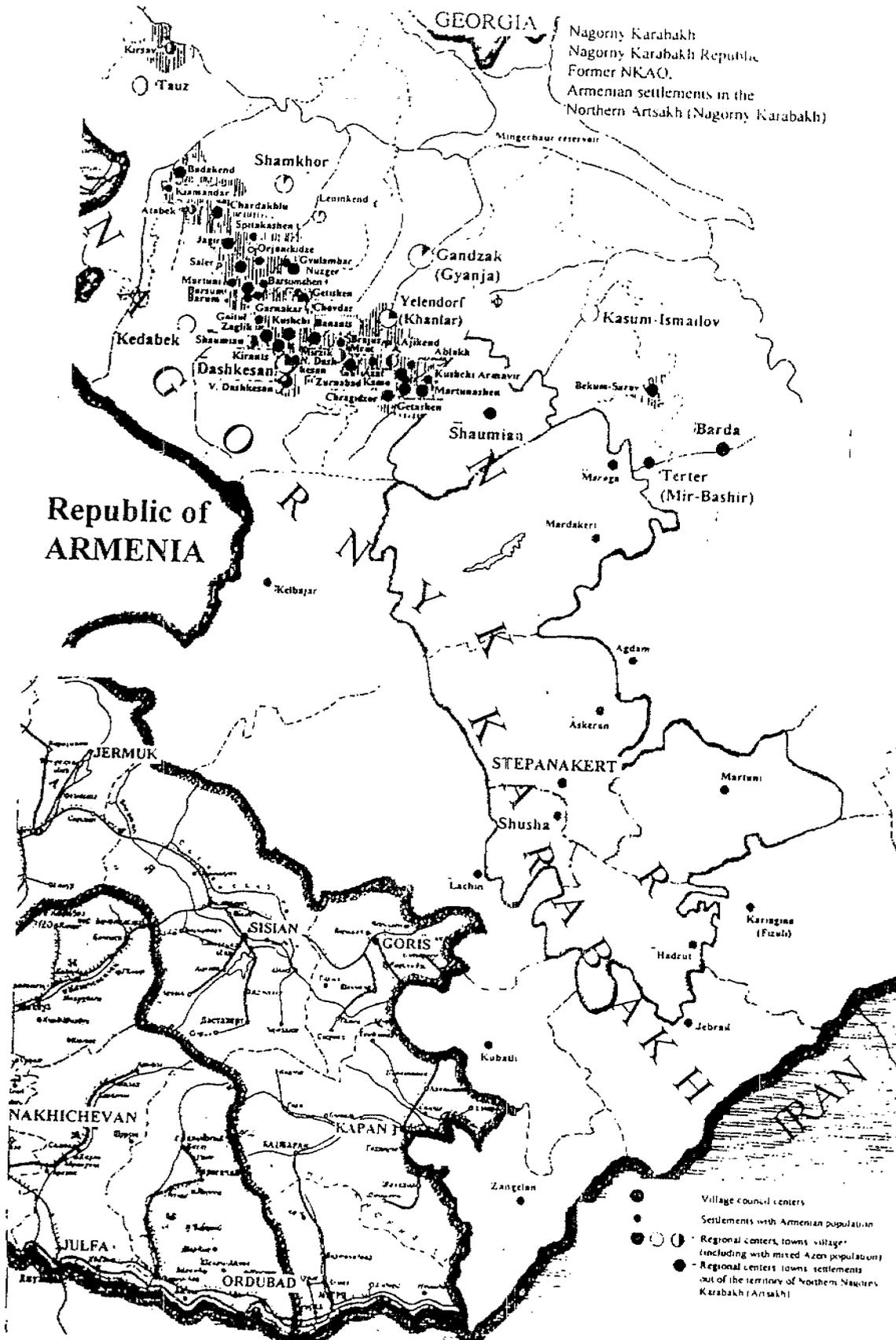
Principales données comparatives

Territoire de la République du
Haut-Karabagh occupé par
l'Azerbaïdjan : 15 %

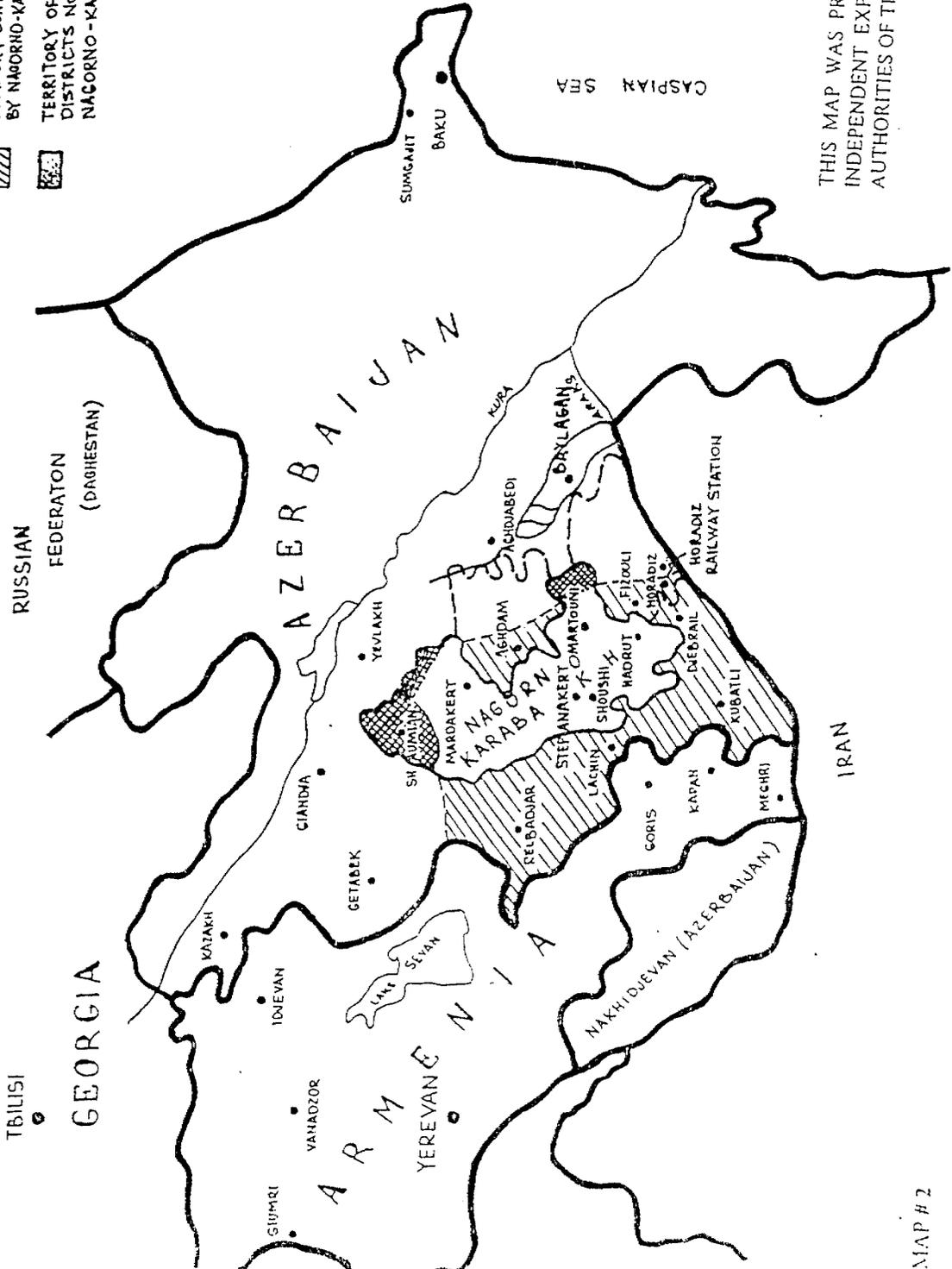
Territoires de l'Azerbaïdjan tenus
par l'armée de défense de la
République du Haut-Karabagh : 8 %

Nombre de réfugiés et de personnes
déplacées dans la République du
Haut-Karabagh (en pourcentage de
la population) : 33 %

Nombre de réfugiés et de personnes
déplacées en Azerbaïdjan (en
pourcentage de la population) : 7,9 %



-  NAGORNO-KARABAKH
-  OCCUPIED AREAS OF NAGORNO-KARABAKH
-  TERRITORY CONTROLLED BY NAGORNO-KARABAKH
-  TERRITORY OF AGHDAM & FIZOULI DISTRICTS NOT CONTROLLED BY NAGORNO-KARABAKH



THIS MAP WAS PROVIDED TO THE
 INDEPENDENT EXPERTS BY THE
 AUTHORITIES OF THE RA AND THE NR.

MAP # 2

This map was provided to the Independent Expert by the authorities of Azerbaijan.
The delineated areas shown do not imply official endorsement or acceptance.

